



- Mairie de Larra -
~ 31330 ~

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE MUNICIPAL

Date : 06/06/2023

Arrêté numéro : AM 2.2023.6
Thème : Débit de boissons
Type d'arrêté : Temporaire

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU
MAIRE

Date d'affichage : 12/06/2023

**OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS
TEMPORAIRE**

Le Maire de la commune de LARRA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;
Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.3321-1, ordonnance du 17 décembre 2015 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;
Vu la demande de l'Association « *Club de Pétanque de Larra* » en date du 06 juin 2023,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Monsieur Le Président de l'association dénommée *Club de Pétanque de Larra*, est autorisé à vendre des boissons de troisième catégorie à l'occasion du concours de pétanque Triplette Mixte qui aura lieu à Larra, le dimanche 09 juillet de 12 heures à 22 heures.

Article 2 :

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Grenade sur Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Larra, le 06/06/2023

Le Maire,

Jean-Louis MOIGNON



Par délégué,
Tanguy ENAUF

Directeur Général des Services

